

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 NOVEMBRE

Bruits de crise ministérielle

On ne s'entretient plus, dans les couloirs du Palais-Bourbon, que de la chute fatale du cabinet Loubet. Les pitoyables explications opposées à la tribune par les ministres de l'intérieur et de la justice aux accusations précises, formelles, de MM. de Bernis et de Cassagnac, démontrent, mieux que tous les actes du gouvernement, sa faiblesse et son impuissance à tenir les rênes du pouvoir.

Vous voulez, lui a dit avec raison l'honorable député du Gers, ménager les socialistes, les révolutionnaires et en même temps le parti conservateur dans le pays. Il arrivera forcément au cabinet de rester, à un moment donné et avant longtemps, entre deux selles.

Ce moment est venu. M. Loubet ne dissimule même plus à ses amis que le fardeau du pouvoir l'écrase de tout son poids, qu'il ne cherche plus qu'une occasion d'en décliner la lourde responsabilité.

Cette occasion se présentera mercredi. Le président du Conseil a fait tout son possible pour la provoquer. Que diable ! Un gouvernement qui a reçu, la veille, un témoignage de confiance, n'en sollicite pas un nouveau, le lendemain, sur une simple question du jour, de la part de sa docile majorité !

C'est ce qu'a fait remarquer M. Brisson ; c'est ce que chacun reconnaît aujourd'hui. Évidemment M. Loubet, en exigeant impérieusement la discussion immédiate de la loi de panique forgée par M. Ricard contre la presse, s'expose à un échec probable, très-probable. On l'escompte déjà dans le parlement.

Malgré leur vif désir, les radicaux paraissent avoir peu de chances pour s'emparer du ministère. M. Henri Brisson peut remorquer tout au plus une centaine de radicaux socialistes. Maigre appoint pour constituer une majorité au Palais-Bourbon.

A l'Élysée on caresserait actuellement le rêve d'un ministère de résistance au parti radical-socialiste. On considère que M. Casimir Périer, notamment, pourrait devenir l'âme de cette combinaison.

Osera-t-on, à l'Élysée, donner corps à ce rêve, et organiser la résistance contre le courant radical-socialiste ?

Il reste bien, en réserve, une troisième combinaison, avec laquelle l'Élysée ne semble pas désireux de compter : celle du retour au pouvoir de M. Constans. Mais celui-ci, les yeux fixés sur les futures élections générales, n'a point renoncé à intriguer ; il compte de nombreux partisans, au Palais-Bourbon surtout, et soyez assuré qu'il guette l'occasion propice pour intriguer habilement et intervenir en temps opportun.

Obsèques des victimes de l'explosion

Hier matin ont eu lieu, à Notre-Dame, sur la demande expresse des familles, les obsèques des malheureuses victimes de l'explosion.

Ainsi s'est trouvée déjouée la tentative des hommes de l'Hôtel de Ville qui voulaient primer aux funérailles de ce jour le caractère d'une odieuse laïcité.

En l'absence du cardinal-archevêque, la levée des corps et l'absoute ont été faites par M. le vicaire général Caron, entouré du Chapitre et d'un nombreux clergé.

L'aspect de la cathédrale est saisissant !

C'est à peine si le jour dessine les vitraux et, dans la nef, les quelques lampes placées, de côté et d'autre, ne projettent qu'une douteuse clarté.

Le noir des vêtements se confond avec les tentures funèbres et les draperies, et le silence solennel n'est troublé que par les gémissements et les plaintes déchirantes des veuves et des orphelins.

Tout autour du catafalque les députations officielles ont pris place.

Le colonel Pistor occupe le siège du président Carnot ; le ministère est représenté par MM. Loubet et Ricard ; la préfecture de police, par M. Lozé et les principaux chefs de service ; la préfecture de la Seine, par M. Poubelle ; le Conseil municipal, par la minorité catholique et quelques conseillers du centre.

Groupé autour de M. le baron Reille et de M. le marquis de Solages, le Conseil d'administration de la Société de Carmaux est là tout entier.

Arrivé au cimetière en présence des restes des pauvres mutilés de l'explosion, en face de leurs familles, le ministre prononce un froid et banal discours.

M. Loubet a dit que les dynamiteurs n'étaient pas un parti politique, mais seulement de vulgaires malfaiteurs, — ce qui est faux.

Il a ajouté que les familles des victimes pourraient trouver quelque consolation dans la présence des membres du gouvernement à ces obsèques, — ce qui est... naïf.

M. Lozé et M. Santon ont mieux parlé que M. le président du conseil.

Le dernier mot prononcé, la cérémonie a immédiatement pris fin, puisque la bénédiction de la tombe et le défilé de l'eau bénite étaient également exclus, de par la toute-puissante volonté de l'autorité municipale.

En nous retirant, nous nous sommes inclinés devant les malheureuses veuves.

Toutes en pleurs, voilées de crêpe, se raidissant contre leur douleur ou déjà tombées en défaillance, elles inspiraient à bon droit la plus vive et la plus légitime compassion.

Impossible d'énumérer les députations de l'armée, de la préfecture et de l'administration, qui emplissent la vaste nef de Notre-Dame et ses bas côtés.

La maîtrise de la métropole accompagne la cérémonie funèbre de ses chants, et le *Misere-mini*, dont les paroles sont si appropriées à la circonstance, produit une inexprimable émotion.

A ce moment les plaintes des malheureuses veuves redoublent.

La pauvre M^{me} Troutot réclame à grands cris son mari, les autres pleurent, M^{me} Pousset tombe en défaillance.

C'est ainsi que la cérémonie s'achève, que l'absoute est donnée et que les députations se rangent sur la place du Parvis.

Pour justifier la formation du cortège civil à la préfecture de police et pour légitimer surtout l'abstention des athées du Parlement et de la municipalité parisienne à l'église, les principales délégations se rendent à la préfecture de police, dans un salon tapissé de noir, où s'arrêtent les représentants du gouvernement et où les invités inscrivent leurs noms sur de nombreux registres.

On se met enfin en marche et le déploiement du cortège fait apparaître le peu d'importance donné par le Conseil municipal à sa constitution.

Au Dahomey

Voici quelques renseignements sur la route suivie par la colonne expéditionnaire dans la vallée de l'Ouémé :

La marche de la colonne a été entravée moins par l'ennemi que par les difficultés de la route. Partout elle a trouvé la brousse ou d'étroits sentiers qu'il fallait élargir pour faciliter le passage des canons et des voitures Lefebvre.

A chaque instant aussi des marigots, des lagunes ont arrêté nos troupes. Le pays est plein de cours d'eau, de dériviations, soit de l'Ouémé, soit d'affluents de ce fleuve.

Jusqu'à Késounou, les habitants n'ont pas quitté leurs villages ; aussi se sont-ils présentés de suite pour faire leur soumission.

A partir de là, le pays est abandonné.

Le sol est d'une fertilité inouïe et permet de faire dans certaines saisons les mêmes cultures qu'en France ; l'air y est sain ; la colonne a eu relativement très peu de malades, quoique les hommes aient couché continuellement sous la tente et sous des abris improvisés.

Les Dahoméens ont montré dans tous les combats qu'ils sont de rudes guerriers : ils viennent, en brandissant leur casse-tête, se faire tuer à quelques pas de nos rangs ; la plupart sont armés de bons fusils Winchester, Remington, Chassepot.

Les Dahoméens ont certainement reçu une grande quantité d'armes et de munitions des mains des Allemands. On a expédié à Porto-Novo beaucoup de nos chassepots de 1870. Voici même à ce sujet ce qui est arrivé à un officier de la légion et qui semble incroyable :

Au combat de Poguessa où une compagnie de légion était engagée, un Dahoméen ajusta le capitaine : celui-ci l'abat d'un coup de revolver et fait ramasser le fusil ; après l'avoir examiné, il reconnaît, avec son ancien numéro matricule et les marques qu'il avait faites, l'arme même qu'il avait rendue à Metz en 1870.

La chose ma été donnée comme absolument vraie.

INFORMATIONS

RÉCOMPENSES ET INDEMNITÉS

Le ministre de l'intérieur déposera prochainement deux projets, l'un relatif aux récompenses à accorder aux personnes qui se sont dévouées pendant l'épidémie cholérique ; l'autre,

concernant les indemnités à donner en raison de l'explosion de la rue des Bons-Enfants.

NOS PAUVRES SOLDATS

Les soldats de la légion étrangère arrivés à Marseille, par le *Thibet*, se plaignent amèrement d'avoir été, dans l'état de santé où ils se trouvent, embarqués sans un sou de leur solde, qu'ils n'ont pas touchée depuis deux mois, sans un brin de tabac et sans le moindre morceau de savon.

LES AMIS DE BEHANZIN

D'après une lettre de Porto-Novo, dans le combat de Poguessa, nos cavaliers capturèrent quatre blancs : trois Allemands et un Belge.

Après un court interrogatoire, le colonel Dodds les fit fusiller.

RUINE DE LA PRÉPONDÉRANCE FRANÇAISE EN SYRIE

L'*Univers* fait les observations suivantes au sujet d'une affaire dont il a été parlé :

« Nous avons déjà signalé la négligence coupable que met notre gouvernement à défendre en Syrie les droits des catholiques contre les empiétements incessants des Grecs schismatiques. Nous avons dit spécialement, en même temps, qu'en raison de cette triste attitude, la société palestinienne des catholiques allemands avait refusé péremptoirement de se rendre à l'injonction qu'en vertu des anciens privilèges de la France en Terre-Sainte, M. Ribot lui avait adressée pour qu'elle eût à se placer sous le protectorat français.

» Aujourd'hui le *Moniteur* annonce que la société en question a obtenu gain de cause à Constantinople et que le gouvernement ottoman a admis que ses établissements à Jérusalem et à Caïpha soient dorénavant sous le protectorat de l'Empire allemand. C'est le commencement de la ruine de notre ancienne prépondérance aux Lieux saints et il faut plaindre les mauvais patriotes qui ne le comprennent pas. Quant à ceux qui ont amené ce lamentable résultat, il ne serait que juste de leur en demander compte à la tribune. Le fera-t-on ?

Le fera-t-on ?

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 11 novembre 1892.

Après avoir escompté en hausse la prise d'Abomey, la spéculation a opéré quelques réalisations. Le 3 0/0 reste en légère réaction, à 99.40 ; le 4 1/2 est à 105.35.

La Rente Italienne s'inscrit en nouveau progrès à 93.02. La majorité considérable acquise au ministère fait bien augurer des réformes financières proposées par M. Giolliti.

L'Extérieure cote 63 7/16.

L'action de la Banque de France conserve le cours de 3,990.

Le Crédit Foncier se maintient au-dessus de 4,100. Les prêts autorisés pendant la dernière dizaine attestent par leur importance la faveur dont jouissent les prêts hypothécaires et communaux.

La Banque de Paris est en avance nouvelle à 681 fr. On considère comme assuré le vote par lequel les Cortès devront donner leur approbation à un emprunt espagnol de 500 millions.

La Société Générale est demandée à 482 au

comptant. Le bilan de cette société au 31 octobre accuse pour les dix premiers mois de 1892 un chiffre de bénéfices nets de 3,257,600 fr.

Le Crédit Lyonnais reste ferme à 781. L'examen de son dernier bilan mensuel accuse des augmentations au chapitre portefeuille commercial et dépôts qui font bien augurer du prochain dividende.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran est en progrès à 313.50. On calcule que la nouvelle ligne devra tirer du seul trafic des marchandises un bénéfice annuel de 2,500,000 fr. par an, sans compter un transit de 2,500 voyageurs par an, transportés à des prix variant de 10 à 30 fr.

L'obligation 5 0/0 Jaffa à Jérusalem ne saurait tarder à revenir au cours de 400 fr.

Les Chemins Economiques valent 424 fr.

Chronique Locale ET DE LOUEST

Tableau

DE RÉPARTITION DES CLASSES DANS LES ARMÉES
ACTIVE ET TERRITORIALE

Du 1^{er} novembre 1892 au 31 octobre 1893, les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties :

1^o Armée active. — Classes de 1891, 1890, 1889.

2^o Réserve de l'armée active. — Classes de 1888, 1887, 1886, 1885, 1884, 1883, 1882, 1881, 1880, 1879.

3^o Armée territoriale. — Classes de 1878, 1877, 1876, 1875, 1874, 1873.

4^o Réserve de l'armée territoriale. — Classes de 1872, 1871, 1870, 1869, 1868, 1867.

Nota. — 1^o Les hommes de la classe de 1867 seront libérés du service militaire à partir du 1^{er} juillet 1893 ; 2^o les engagés volontaires, les anciens remplaçants, les hommes qui ont été remplacés ou qui se trouvent, pour quelque motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

Avis. — En France, seront appelés pendant l'année 1893 à une réunion d'instruction :

1^o Les réservistes des classes 1883, 1886 et 1887, affectés aux régiments d'infanterie de réserve et aux bataillons de chasseurs à pied de réserve. (Les réservistes des mêmes classes affectés aux régiments subdivisionnaires d'infanterie, aux régiments de zouaves, aux bataillons actifs de chasseurs à pied, seront convoqués en 1894.

2^o Les réservistes des classes 1883 et 1887 affectés aux régiments régionaux et aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique ;

3^o Les réservistes des classes 1883 et 1887 affectés à la cavalerie, à l'artillerie, au génie, au train des équipages, aux sections d'ouvriers d'administration et d'infirmiers, aux sections

de secrétaires d'état-major et du recrutement, au compagnies d'ouvriers d'artillerie, d'artificiers, à la gendarmerie.

Dans certaines régions, une partie des réservistes de la classe 1886 appartenant à la cavalerie seront appelés en 1893 par anticipation. Les réservistes ainsi appelés n'auront pas à répondre à la convocation normale de 1894.

Des affiches et avis publiés en temps utile feront connaître les dates des appels.

Les réservistes des classes 1883 et 1887 appartenant aux escadrons du train des équipages, aux sections d'ouvriers d'administration, d'infirmiers et secrétaires d'état-major et du recrutement, aux compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers, à la gendarmerie, seront convoqués, pendant le cours de l'année, à des époques fixées par les commandants de corps d'armée, suivant l'intérêt du service et les circonstances locales.

Ce même mode de convocation pourra être appliqué à un certain nombre de réservistes appelés en 1893 appartenant à l'infanterie, à l'artillerie et au génie.

En Algérie, seront convoqués en 1893 les réservistes de toutes armes appartenant à la classe de 1888.

En 1893, il n'y aura d'appel, dans l'armée territoriale, que pour certaines catégories d'hommes toutes spéciales.

Ce tableau sera valable du 1^{er} novembre 1892 au 31 octobre 1893.

ÉGLISE SAINT-PIERRE

Conférence sur Jeanne d'Arc

PAR LE R. P. MARCHAL

Une fête à la fois patriotique et religieuse sera célébrée demain dimanche 13 novembre, à 4 heures 1/2, en l'église Saint-Pierre.

Nous sommes heureux d'en donner le programme à nos lecteurs, car un grand nombre, sans doute, voudront prendre part à cette solennité.

Le nom si populaire de Jeanne d'Arc, son dévouement à la patrie, ses exploits merveilleux ont une large place dans la mémoire et dans le cœur de tous les Français. Devant cette gloire sans tache, tous les fronts s'inclinent, et tous les esprits, à quelque parti qu'ils appartiennent, se confondent dans un même sentiment de sympathie et d'admiration patriotique.

PROGRAMME DE LA FÊTE

Conférence sur Jeanne d'Arc, par le R. P. Marchal, missionnaire de Domrémy.

Hymne à Jeanne d'Arc.

Salut en musique.

Une quête sera faite pendant la cérémonie pour la construction de la basilique de Domrémy, élevée à la mémoire de Jeanne d'Arc, et dans laquelle le saint sacrifice de la messe sera offert chaque jour pour les soldats vivants et défunts de nos armées de terre et de mer.

La musique du collège Saint-Louis, sous la

direction de M. Halbert, prètera son concours et fera entendre les morceaux les plus goûtés de son répertoire.

PÈLERINAGE AU TOMBEAU DE SAINT MARTIN A TOURS

Le pèlerinage saumurois au tombeau de saint Martin à Tours aura lieu jeudi prochain, 17 novembre, sous la direction de M. le Curé de Saint-Pierre de Saumur.

Départ de Saumur à 7 h. 52 du matin ; retour à Saumur à 7 h. 6 du soir.

Prix, aller et retour : 3 fr. 40 en 3^e classe et 5 fr. en 2^e classe.

Les pèlerins sont priés de se faire inscrire à la cure de leur paroisse ; il est important que le nombre des voyageurs soit connu mardi 15 au plus tard.

VENGEANCE D'ÉCOLIER

On nous rapporte un acte de terrible vengeance qui s'est accompli à l'École mutuelle de Saumur et qui dénote chez son auteur de tristes instincts.

Deux enfants, Léon Bulet, du quartier Saint-Nicolas, et F... (dans l'intérêt de sa famille, ne donnons pas son nom), s'étaient pris de querelle pour une question assez futile. En cela rien d'extraordinaire, c'est assez fréquent à cet âge. Mais F... entra dans une violente colère et, se jetant sur son camarade Bulet, lui aurait dit : Je vais te crever l'œil ; et en même temps il lui plongeait sa plume d'acier dans l'œil gauche.

La victime, sous l'effet de la douleur, poussa des cris perçants et reçut les premiers soins du directeur qui fit mander en toute hâte un médecin.

Bulet a été conduit à l'hospice. Il a beaucoup souffert ; aujourd'hui les grandes douleurs sont calmées, mais il a l'œil complètement perdu.

Qu'auraient dit les frères et amis et les représentants de l'Université si semblable fait s'était produit, même accidentellement, dans une école libre ?

Que des enfants se battent avec l'arme du Savoyard, il est certes difficile de l'éviter : au moins ils ne se blessent jamais ; mais saisir une plume d'acier et viser l'œil d'un camarade est sauvage et dénote chez l'agresseur absence complète de tout sentiment humain, de toute notion du bien et du mal.

Quelle mesure a été prise contre ce brutal élève ? On a eu le temps d'y réfléchir, car cet acte d'inconcevable méchanceté date de quinze jours et a été habilement tenu secret depuis cette époque.

NOS COMPATRIOTES AU DAHOMEY

Nous avons le regret d'apprendre que M. le lieutenant d'artillerie de marine Menou, qui

est né aux Rosiers, vient d'être blessé à la prise de Kana. Les dépêches permettent d'espérer que sa blessure n'aura pas trop de gravité.

M. Menou avait fait vaillamment son devoir et pris part à tous les combats à peu près qui ont été livrés au Dahomey. Nous formons des vœux pour son prompt et complet rétablissement.

MORT AU DAHOMEY

On annonce qu'un Tourangeau, M. René Mauduyt, sergent d'infanterie de marine, est mort à Dogha (Dahomey).

Le jeune sergent n'était âgé que de 24 ans.

Ce jeune sous-officier est mort au champ d'honneur, en suivant les traces de son père décoré de la Légion d'honneur à 25 ans, pour fait de bravoure à Madagascar.

LA FERMETURE DES GARES DE PETITE VITESSE LES DIMANCHES ET FÊTES

Le ministre des travaux publics vient d'adresser aux administrations des Compagnies de chemins de fer la circulaire suivante :

« Il résulte des renseignements que j'ai reçus au sujet de l'exécution de l'arrêté ministériel du 9 mai 1891, qui a prescrit la fermeture des gares de marchandises à partir de dix heures du matin, les dimanches et jours de fête, que la mesure n'a soulevé aucune difficulté sérieuse, mais qu'elle n'a pas sensiblement augmenté les heures de repos accordées aux agents des Compagnies.

» Dans cette situation, j'ai dû me demander s'il ne conviendrait pas de prendre des mesures plus efficaces, telles, par exemple, que la fermeture complète des gares de petite vitesse les dimanches et jours de fête.

» Je vous prie d'étudier cette question, de me faire connaître les inconvénients qui pourraient résulter de l'application de cette nouvelle disposition, et, dans tous les cas, le règlement qu'il vous paraîtrait surtout utile d'adopter. »

L'EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS A FORGES

Une troisième victime de l'empoisonnement par les champignons qui s'est produit dans la commune de Forges vient de succomber après d'atroces souffrances : c'est le domestique Cousin.

Les médecins espèrent sauver les deux survivants, le fils Boutin et la bonne.

CHOLET. — M. Ancelin, 2^e adjoint au maire de Cholet, est mort hier matin ; souffrant depuis plusieurs mois, son état s'était subitement aggravé il y a quelques jours.

M. Ancelin avait été élu pour la première fois au conseil municipal au mois de mai der-

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

XXIV

Le lendemain de la présentation de Léonce au roi et de son dîner chez le premier ministre, l'élégance habituelle de la charmante maison de madame d'Etoges était rehaussée par des embellissements passagers d'un goût parfait et d'une recherche extrême. Dès le matin, tous les massifs de plantes rares avaient été renouvelés, et dans l'après-midi, des vases magnifiques de tous les modèles, depuis le plus sévère jusqu'au plus bizarre, et de toutes les tailles, depuis la plus haute jusqu'à la plus exigüe, tous remplis de fleurs admirables, disposés avec un art infini, étaient rangés dans le vestibule de l'habitation d'où ils devaient être distribués, suivant les inspirations de la divinité du lieu, dans les appartements de réception. Madame d'Etoges, vêtue d'un peignoir de mousseline blanche, d'une

extrême simplicité, et entourée d'une troupe de serviteurs attentifs, donnait, avec une bonté impérative remplie de grâce, des ordres qui étaient exécutés à l'instant même. Sans élever la voix, sans froncer le sourcil, elle se faisait obéir comme une fée qui eût tenu à la main une baguette magique. Sa beauté était son talisman.

Quand chaque chose fut à sa place, la duchesse renvoya ses gens à leurs occupations de tous les jours, et, sans aucun secours étranger, elle mit la dernière main à ses préparatifs. Aussi gracieuse dans ses poses, aussi élégante dans ses mouvements que si elle eût senti des regards attachés sur elle, elle errait de chambre en chambre, ici rectifiant le pli d'un rideau ou dérangeant la symétrie vulgaire de deux meubles, là fondant les nuances trop crues d'un bouquet de fleurs, ou recourbant une branche trop droite. On eût dit à la voir qu'elle voulait mettre l'élégance de sa maison en harmonie avec celle de sa personne, tâche difficile qu'elle accomplissait avec l'espérance et le désir de n'y réussir qu'à moitié. Elle appliquait à sa coquetterie ce triste proverbe qui dit que toute charité bien ordonnée commence par soi-même.

Vers cinq heures et demie, une première voiture sillonna rapidement les allées fraîchement ratissées du parc de Bois-Bouton : elle amenait M. Loubert et sa fille. Bientôt après arrivèrent madame Granval et Léonce ; puis mesdemoiselles de Royan et d'Estouville, accompagnées par madame Reinach ; ensuite MM. de Saint-Ibal, de Versoix, de Breuil, de Landry ; enfin, à six heures, le dernier convive attendu, qui était le ministre président du conseil.

Madame d'Etoges employa tout ce qu'elle avait de grâce et de séduction à faire à chacun l'accueil qui pouvait lui être le plus agréable. Avec un tact infini, elle mit en rapport celles de ces personnes qui ne se connaissaient pas encore, si bien que lorsqu'on vint annoncer que le dîner était servi, la satisfaction brillait sur tous les visages, car tous les amours propres étaient rassurés. Les plus évidentes distinctions de la duchesse avaient été pour M. Loubert et Éléonore ; les plus délicates s'étaient adressées à Suzanne : c'était bien juger tout le monde.

Le dîner fut excellent, court et gai. Madame d'Etoges, en personne bien apprise, ne se tourmenta pas pour faire ce qu'on appelle

les honneurs, et sans la place qu'elle occupait à sa table, on l'aurait crue invitée comme les autres convives. Comme tous les instincts de la bonne compagnie lui étaient familiers, une fois qu'elle eut mis chacun à son aise, elle avait senti que la maîtresse de maison devait s'effacer pour ne laisser voir que la femme aimable, et cette recherche avait exercé son influence jusque sur ceux qui n'étaient pas capables de la comprendre. La grâce est une puissance moins tyrannique que la beauté, mais par cela même qu'elle est plus douce, elle est bien plus irrésistible, seulement ne l'usurpe pas qui veut.

Quoiqu'on fût en plein automne, la soirée était magnifique, de sorte qu'après le dîner la compagnie put à son choix rester dans les salons ou se promener dans le parc qui était illuminé. Les femmes, le ministre et M. Loubert prirent le premier parti, les hommes se décidèrent pour le second, Léonce adopta les deux. A neuf heures tout le monde était de nouveau réuni.

Alors la conversation devint générale, ce qui ne l'empêcha pas d'être spirituelle et animée. On parla d'abord politique, et on en eût parlé longtemps peut-être si madame d'Etoges

nier, sur la liste présentée par le maire, M. Marie Baudry. Il appartenait au parti radical.

Les noyés de Savonnières

Extrait du *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Un terrible accident vient de jeter la désolation dans une des plus jolies petites communes d'Indre-et-Loire qui, le dimanche, est le rendez-vous des Tourangeaux : la commune de Savonnières. Jeudi matin, le bruit se répandait en ville que trois personnes avaient trouvé la mort dans le Cher. Nous nous sommes immédiatement rendu sur les lieux.

L'accident s'est produit dans des circonstances particulièrement navrantes :

Les époux Duveau, fermiers à la Baillardièrre — ou la Bouillardièrre, comme disent les voisins, — s'étaient rendus mardi à Villandry.

Duveau est âgé de soixante-cinq ans ; sa femme a soixante ans environ. Ils étaient accompagnés de leur fils, de sa femme et de leur petite-fille. On allait ensemble à la noce de M^{lle} Serrac, sœur de la bru de M. Duveau.

La première journée fut très gaie, naturellement, et la seconde — celle de mercredi — aussi, puisqu'on dansa du matin au soir. Vers quatre heures, les deux vieillards quittèrent Villandry, pour rentrer chez eux.

Ils emmenèrent la petite fille, Henriette, une enfant de trois ans à peine. (Le fils et sa femme partirent plus tard, dans la soirée.) Le voyage se fit gaiement. A cet âge, on vit-on pas quelque peu, ne jouit-on pas du bonheur des jeunes ?

Il était près de six heures du soir, quand la voiture, une carriole de campagne, arriva au lieu dit la Division, vis-à-vis la gare de Savonnières. En cet endroit, devant la Croix, il fallait « tourner » pour gagner le passage à niveau qui conduit à la Baillardièrre, commune de Berthenay. Le cheval suivit la levée du Cher. Le père Duveau s'aperçut trop tard de la méprise. Il arrêta court, voulant reculer. Mais, sans doute, le cheval fit un écart, et les roues de la voiture, dans la secousse, descendirent la pente, une pente de sept mètres environ.

Par cet instinct de conservation que possèdent les animaux eux-mêmes, le pauvre cheval fit des efforts pour éviter ce mouvement de recul. Il était trop tard.

Un cri se fit entendre. « Au secours ! » crièrent les malheureux.

Mais, avec une rapidité que l'on devine, la voiture était dans le Cher, emportée par le courant.

Cependant, le nommé Auguste Poulain, qui revenait de Savonnières, avait entendu ces cris désespérés. Il arrivait en toute hâte. Porter secours, il n'y fallait déjà plus songer...

Les pauvres gens ne faisaient entendre au-

cune plainte, aucun appel... On apercevait à peine, par cette nuit noire, une ombre qui s'en allait au fil de l'eau boueuse, vers Savonnières et Villandry. Tout secours était devenu inutile.

Affolé, Poulain courut à la gare. On prévint le maire de la commune, M. Fay, la gendarmerie de Tours.

Vers neuf heures du soir, les recherches commencèrent sous la direction du brigadier Bouilher. Elles n'ont produit aucun résultat, avant jeudi matin. C'est seulement vers neuf heures que le cadavre de la femme Duveau a été retrouvé, près du bec du Cher.

Aucune blessure ; la pauvre vieille semblait dormir. Son bras paraissait encore entourer la petite Henriette dont le corps n'a pas été retrouvé. Ceux qui l'ont vue ne pouvaient retenir leurs larmes.

M. Caillard, sacristain, s'est particulièrement dévoué dans ces recherches. Nous devons le féliciter de son courage, inutile, hélas !

Peu de temps après, le cheval et la carriole — celle-ci brisée — ont été déconvertis, non loin de l'île la Motte-de-Gemmes.

Les recherches continuent. Amèneront-elles un résultat ? Le courant, augmenté par les crues, est si rapide que nous n'osons l'assurer. Songez donc que le cadavre de M^{me} Duveau se trouvait, jeudi matin, à près de six kilomètres de l'endroit du sinistre !

La carriole contenait aussi une malle du frère d'Auguste Poulain.

Et ce pauvre père Duveau, brave homme estimé de tous dans la région, et cette pauvre enfant de trois ans ! Quand le fils Duveau a appris mercredi soir, soudainement, la mort de ses parents, de son enfant, fou de douleur, il est tombé sans connaissance. Les fermiers de la Baillardièrre, ses voisins, partagent sa peine. Nous les avons interrogés, — en particulier Auguste Poulain, le témoin de l'accident, — ils n'ont point de termes assez expressifs pour exprimer l'émotion qu'ils ressentent.

Et ces bords de la Loire et du Cher, cette campagne dénudée de novembre donnent au récit qu'ils font l'impression d'une indéfinissable tristesse que les plus indifférents partagent. Combien est poignante, en effet, cette catastrophe venant surprendre deux vieillards après deux journées d'une joie sans mélange, en plein bonheur... »

GEORGES GRIPPON.

Dernières nouvelles

Avant-hier soir, les pêcheurs Fardit et Sevaut ont retrouvé la jeune Henriette Duveau dans l'île Vaugelais. Il ne restait plus à retrouver que celui du père Duveau.

Les recherches continuaient activement, sous l'habile direction de M. Caillard, menuisier et sacristain à Savonnières, que nous ne pou-

absolument la même chose, répliqua M. Loubert. C'est justement ce que je disais ce printemps à un de mes amis qui m'engageait à faire circonvenir le ministre de la marine pour lui arracher la promesse de s'adresser à moi dans le cas où le gouvernement aurait quelques marchés à passer avec des particuliers. Son opinion était que je fisse une vigoureuse opposition au ministère ; au lieu de cela, je me suis rallié à lui afin de lui prouver que j'étais désintéressé.

— En vérité, on ne saurait appeler cela de l'adresse, reprit le ministre en souriant. Il y en aurait eu, selon moi, bien davantage à rester dans l'opposition, si cela était dans vos idées, et à forcer le gouvernement à venir à vous, en l'attirant par la supériorité et le bon marché de vos produits.

Cette réponse, faite du ton le plus naturel du monde, renversa M. Loubert, car il y vit la preuve que son apostasie ne lui rapporterait quelque chose qu'autant que l'Etat trouverait son profit à traiter avec lui. Dans ce temps-là, on accueillait tout le monde, mais on n'achetait personne.

(A suivre.)

vous-trop féliciter de son courage et de son dévouement.

Depuis le moment de l'accident jusqu'à jeudi soir à la tombée de la nuit, l'intrépide sauveur est resté continuellement dans son bateau luttant avec le Cher en furie, et cherchant à lui enlever ses victimes.

Tous les habitants de Savonnières sont unanimes pour le féliciter et nous sommes heureux nous-mêmes de nous joindre à ses compatriotes, ayant été témoin oculaire de son dévouement.

LE PRYTANÉE DE LA FLÈCHE

Les sénateurs et députés de la Sarthe, accompagnés de M. le préfet et de M. le maire de La Flèche ont fait une démarche auprès de M. le ministre de la guerre à propos du Prytanée militaire, qui a été récemment l'objet de vives critiques de la part du rapporteur de la commission du budget.

M. de Freycinet a renouvelé l'assurance de tout l'intérêt qu'il porte au Prytanée militaire. Il a promis de le défendre s'il était attaqué au Parlement et de favoriser l'extension de l'établissement, à laquelle il est toujours disposé à donner son concours.

Guérison du croup

Un des lecteurs du *Messenger d'Indre-et-Loire* adresse à ce journal la lettre suivante :

« Tours, le 10 novembre 1892.

» Monsieur le Directeur,

» Je crois de mon devoir, en présence des nombreux cas de croup qui se présentent d'une façon si intense dans notre ville, de vous signaler un traitement que j'ai vu employer avec un très grand succès en Ecosse et en Irlande lors de la grande épidémie du croup de 1886. Sept enfants sur dix étaient sauvés.

» L'innovateur de ce système, réellement bon, était un médecin français, — M. Duteuil ou Déthel, — je ne me rappelle pas exactement son nom.

» Voici en quoi ce remède consiste :

» Il suffit, pour guérir le pauvre petit malade atteint du croup, d'allumer près de son lit un mélange d'essence de térébenthine et de goudron ; la chambre se remplit d'une fumée tellement noire et épaisse que les assistants ne peuvent se voir, mais ils n'éprouvent aucun malaise.

» L'enfant aspire fortement cette atmosphère et sentant la vie, bientôt les fausses membranes se décollent et sont expectorées sous forme de crachats qui, retenus dans un verre, continuent visiblement à se dissoudre.

» Il y a lieu ensuite de laver la gorge de l'enfant avec du coaltar et de la chaux ; le malade est radicalement guéri en deux ou trois jours.

» Ces fumigations sont, en outre, un excellent désinfectant, et non seulement elles guérissent le malade, mais elles préservent les personnes qui l'ont approché et empêchent même les enfants de contracter la terrible maladie.

» Recevez, etc.

» Un de vos lecteurs. »

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2 — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLOU

LUNDI 14 Novembre 1892

UNE REPRÉSENTATION DE

CARMEN

Opéra-comique en 4 actes, musique de Georges BIZET.

Au 4^e acte, *Grand Divertissement*, réglé par M^{lle} Rita Rivo, dansé par M^{lles} Rita Rivo, Angèle MORRA et le corps de Ballet.

BOURSE DE PARIS

Du 11 Novembre 1892

3 0/0.	99 30
3 0/0 amortissable.	99 30
4 1/2.	405 30

Boireau est dans le monde. Une dame lui fait compliment de sa chevelure de jais.

— Oh ! les beaux cheveux ! Qu'est-ce que vous mettez donc dessus ?

— Mon chapeau.

— Savez-vous quelle est l'origine des francs ?

— Les Barbares !

— Du tout, ce sont les centimes.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

Dernières Nouvelles

Paris, 12 novembre, 12 h. 40 soir.

On télégraphie de Dijon que M. Bargy, député de la Côte-d'Or, vient de mourir des suites d'une fluxion de poitrine.

Saint-Etienne. — L'anarchiste Tonnevin, provenant de Terre-Noire, a été arrêté dans la matinée pour infraction à son interdiction de séjour.

HAVAS.

VIENT DE PARAITRE

L'Almanach de la Démocratie Rurale

POUR 1893 (4^e ANNÉE)

Contenant une réputation du nouveau socialisme, le socialisme allemand, dont le but est la suppression de la propriété, et indiquant la solution de la question sociale par la Démocratie rurale.

CINQ CENTIMES l'exemplaire.

EN VENTE :

Aux bureaux de la *Démocratie Rurale*, 30, rue de Provence, à Paris ; à l'Imprimerie Père, à Beauvais ; à l'Imprimerie Plon, 8, rue Garancière, à Paris, et chez ses correspondants ; et dans toute la France chez les correspondants du *Petit Journal*.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trememoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les *Pilules Purgatives de Ch. Vaidy*.

ÉPICERIE CENTRALE

Saumur.

P. ANDRIEU

ON TROUVE

A L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

LES FROMAGES CI-DESSOUS

Gruyère Emmenthal | Pont-l'Évêque

— Comté, | Romatour

Camembert double crème | Chester

Port-Salut, from. de la Trappe | Munster, etc., etc.

Fromage de 1^{re} marque et de qualité extra.

PAUL GODÉT, propriétaire-gérant.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} Mars 1893

La plus grande prairie de L'ILE PONNEAU

Appelée l'île LABBÉ,

ET SES DÉPENDANCES

Située près des gares de Saumur,

Divisée par jeux, ce qui permet de vendre l'herbe sur pied. Abreuvoirs nombreux ne manquant jamais d'eau.

S'adresser à M. PONNEAU, au Jagueneau, et, pour visiter, au garde FOURNEAU, demeurant sur la prairie.

MANUFACTURE

DE

PIANOS & HARMONIUMS

Lépicier et Grolleau

Rue de Montreuil, 119, Paris

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS
12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépicier et Grolleau, sera lundi prochain à Saumur.

Corsets sur Mesure

M^{me} V^e CHATELAIS

Saumur, 48, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE Corsets Orthopédiques.

AU CORDON BLEU

Bureau de Placement

DES DEUX SEXES

Tenu par M^{me} ANNA

5, Rue du Puits-Tribouillet.

A LOUER

MAISON

10, rue de la Petite-Bilange.

S'y adresser.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Une MAISON

Sise à Saumur, rue de Bordeaux, 59,

Avec grand jardin, remise à 4 voitures, écurie à 4 chevaux.

S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, ou à M. LANGLOIS, expert.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue des Païens, 6,

MAISON

Meublée ou non

Avec Remise, Écurie, Jardin.

S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre, 14, ou à M^{me} V^e GUILLON, rue Saint-Jean, 42.

A VENDRE

VOITURE POUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

A LA VILLE DE PARIS

On demande un Apprenti.

A VENDRE

Un Dictionnaire DE LITRE

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

Demande d'Apprentis

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent: **une apprentie** pour les Modes et **un apprenti** pour la Mercerie. CONDITIONS AVANTAGEUSES.



A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 90, rue Dacler (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

VIENT DE PARAÎTRE :

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous rappelons à notre clientèle que nos Bonbons sont tous fabriqués à la Maison au fur et à mesure des besoins, par conséquent toujours d'une entière fraîcheur et de première qualité.

Nous nous occupons avec beaucoup de soins de la composition des Desserts fins, tels que Fruits glacés et déguisés, Petits-Fours, Entremets, Crèmes Bavaroises, Glaces, ainsi que tous les Articles pour Soirées.

MARRONS GLACÉS NOUVEAUX

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Grande Épicerie Parisienne

Vendre bon

AVANT TOUT

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler

Joindre la qualité

IMBERT Fils

AU

Bon marché

BON VIN ROUGE, le litre : 40, 50, 60 et 70 cent.

VIN de Touraine, le litre : 60 et 70 c.

Côtes de Bordeaux : 80 c. et 1 fr.

Vins mousseux de Saumur, la bouteille : 1 fr., 1.25 et 1.50.

Champagnes, toutes les grandes marques.

Grands crus de Bordeaux et de Bourgogne.

Malaga, Madère, Porto, Alicante, Muscat de Lunel et de Frontignan.

RHUM d'importation directe, le litre : 1.80, 2 fr., 2.50, 3 et 4 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

SAISON D'HIVER

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.